

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et gestion des déchets

2017



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY-EN-VELAY

16 Place de la Libération

B.P 50085

43003 Le Puy en Velay CEDEX

Service CTD : 04.71.04.37.30

Sommaire :

I. CONTEXTE	1
A. Présentation de l'établissement :	1
B. Compétences :	2
II. INDICATEURS TECHNIQUES	3
A. Collecte	3
1 - L'organisation du service.....	3
2 – Collecte des OMR.....	3
3 - Collecte sélective.....	5
4 - Collecte en déchèterie.....	6
5 - Autres collectes (hors déchèterie).....	10
6 - Transfert et transport :.....	10
B. Traitement	11
1 - Collecte sélective :.....	11
2 - Le traitement des OMR:.....	13
3 - Le traitement des déchets collectés en déchèterie :.....	13
4 - Traitement des autres collectes :.....	15
C. Moyens humains / Moyens Techniques	15
III. INDICATEURS FINANCIERS	16
1 – Des dépenses maîtrisées.....	16
2 – Des recettes en stable.....	17
3 – Bilan financier : le coût du service.....	18
IV. LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2017	20
V. BILAN :	25
VI. RAPPORTS ANNUELS 2017 DES SICTOM EMBLAVEZ MEYGAL ET MONTS DU FOREZ	26

Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L 1411-13, L 2313-1, et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets paru au Journal Officiel numéro 1112 du 14 mai 2000, page 7265.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.

Il a pour objectif de présenter les résultats techniques et financiers et les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

I. CONTEXTE

A. Présentation de l'établissement :

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est créée depuis le 1^{er} janvier 2000.

Au 1er Janvier 2017, la Communauté d'Agglomération s'est agrandie et passe de 28 à 71 communes et de 57 800 habitants à un peu plus de 81 600 habitants.

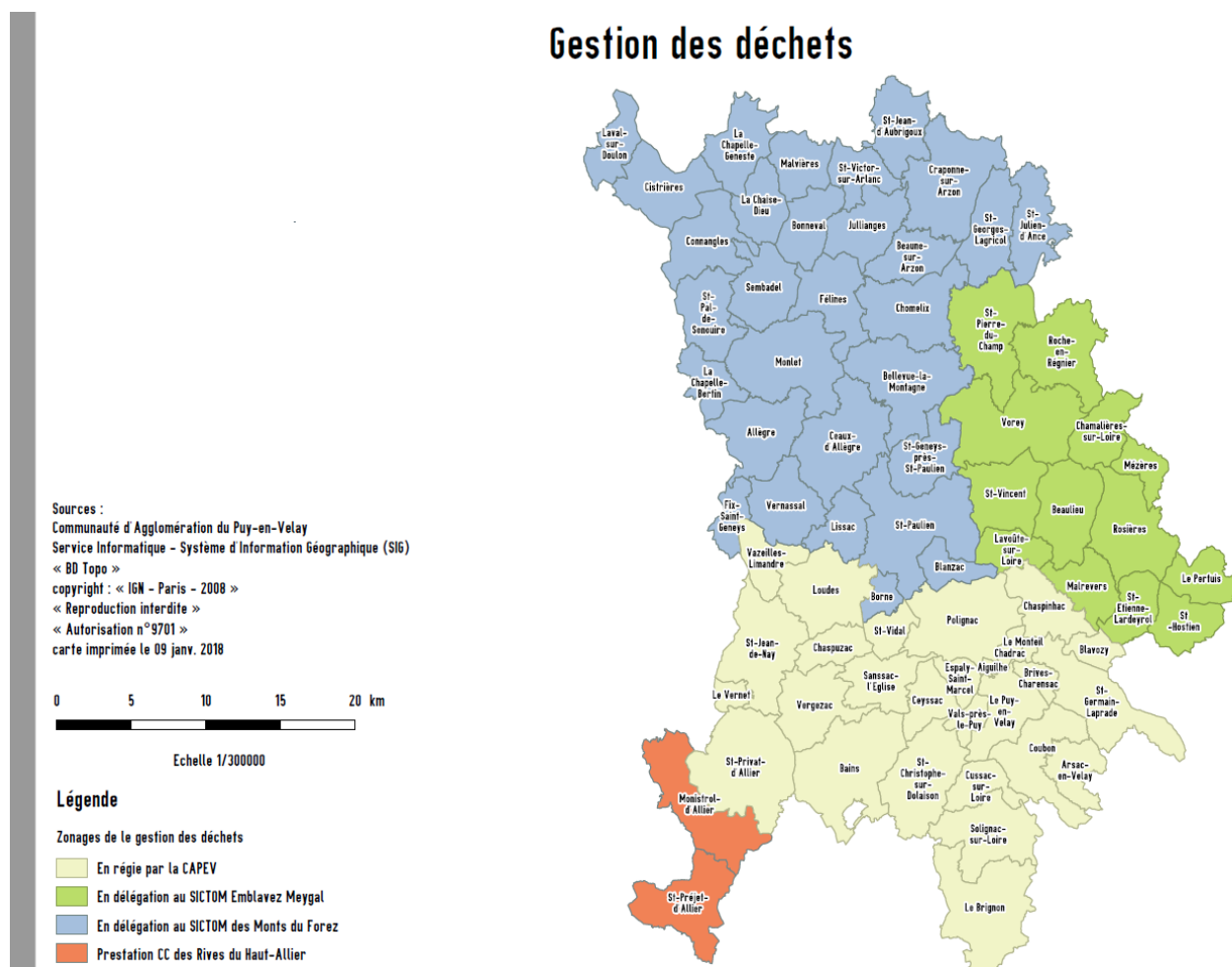
Elle exerce de plein droit au lieu et place des communes membres, la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Cette compétence est exercée **en régie** pour les 28 communes de l'ancienne agglomération, et est **déléguée** pour les 36 communes des anciennes Communautés de communes du Plateau de la Chaise Dieu, du Pays de Craponne et des Portes d'Auvergne, au **SICTOM des Monts du Forez**, et pour les 13 communes de l'ancienne Communauté de communes de l'Emblavez, au **SICTOM Emblavez Meygal**.

Une différence de mode de gestion est donc présente : gestion par régie ou par délégation.

** Expression erronée **

Le présent rapport concerne uniquement les 28 communes de l'ancienne agglomération du Puy-en-Velay (gestion en régie).



La population du territoire :

La population municipale (base SINOE) correspond à l'ensemble des habitants résidant habituellement (résidence principale) sur le territoire. Elle est en légère augmentation depuis 2010.

Population du territoire	Population municipale	Secteur urbain	Secteur périurbain et rural
2010	58 195	34 799	23 396
2011	58 036	34 100	23 936
2012	58 298	34 654	23 644
2013	58 852	34 556	24 296
2014	58 667	34 334	24 333
2015	58 986	34 289	24 697
2016	59 061	34 090	24 971
2017	59 598	34 616	24 982

B. Compétences :

Sous l'autorité de la Direction des Services Techniques mutualisés Ville du Puy / Agglomération, le service CTD (Collecte et Traitement des Déchets) assure la gestion :

- de la prévention des déchets
- de la collecte des déchets ménagers et assimilés
- des marchés relatifs à leur traitement
- des marchés relatifs au tri et à la valorisation des déchets recyclables
- du réseau des quatre déchèteries

Le service travaille en collaboration avec les autres services fonctionnels (marchés publics, ressources humaines, finances, communication...).

La plus grande part du service de collecte est effectuée par du personnel de la Communauté d'agglomération. Les autres prestations de collecte, l'exploitation des déchèteries ainsi que la valorisation, le transfert et le traitement des déchets sont quant à elles réalisées moyennant des marchés ou contrats avec des sociétés privées.

Compétence	Compétence exercée en régie	Compétence réalisée par un prestataire	Nom de l'établissement exerçant la compétence
Collecte OMR	x		
Collecte sélective en porte à porte	x		
Collecte du verre en apport volontaire		x	SOLOVER
Déchèterie		x	EMMAUS ENVIRONNEMENT/ SRVV
Collecte du textile en AV			EMMAUS ENVIRONNEMENT
Traitement		x	ALTRIOM

II. INDICATEURS TECHNIQUES

A - Collecte

Les différents types de collecte organisés sont :

- ✓ La collecte des ordures ménagères, réalisée en porte à porte ou en point de regroupement pour les zones semi urbaines et rurales.
- ✓ La collecte sélective des déchets ménagers recyclables (emballages et journaux magazines) réalisée en porte à porte ou en point de regroupement
- ✓ La collecte du verre réalisée en apport volontaire sur tout le territoire
- ✓ Les déchèteries
- ✓ la collecte du textile en apport volontaire
- ✓ Les collectes particulières pour les usagers non ménagers (cartons des commerçants et petites entreprises)



1 – L'organisation du service

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

Pour les zones denses du secteur urbain (centre ville et habitat collectif) :

- deux collectes hebdomadaires en ordures ménagères
- une collecte hebdomadaire pour les déchets recyclables

Pour le reste de l'agglomération :

- une collecte hebdomadaire en ordures ménagères
- une collecte toutes les deux semaines pour les déchets recyclables

Les emballages (à l'exception du verre) et les journaux magazines sont collectés ensemble, dans le bac à couvercle jaune pour l'ensemble des habitants.

2 - Collecte des OMR



OMR : Ordures ménagères résiduelles : Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) provenant des ménages et déchets assimilés aux ordures ménagères provenant des entreprises.

La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées est effectuée par le personnel de la Communauté d'agglomération sur l'ensemble de son territoire.

Elle concerne :

⇒ les particuliers ;

⇒ les entreprises, commerces et administrations produisant moins de 1 100 litres de déchets par semaine ;

⇒ les entreprises, commerces et administrations produisant plus de 1 100 litres de déchets par semaine moyennant le paiement de la Redevance Spéciale à la Communauté d'agglomération.

Dans les deux derniers cas, la nature et la quantité de leurs déchets doivent être assimilables aux ordures ménagères, c'est-à-dire qu'ils doivent être collectés et traités dans les mêmes conditions que ces dernières sans sujétions techniques particulières. Les entreprises doivent faire appel à un prestataire privé pour l'élimination de leurs déchets spéciaux.

La collecte des ordures ménagères est entièrement conteneurisée. Les habitants disposent de bacs gris à couvercles verts pour déposer leurs ordures ménagères.

La collecte est réalisée en porte-à-porte dans les zones urbaines et en points de regroupement dans les zones semi-urbaines et rurales.

Modalités de collecte :

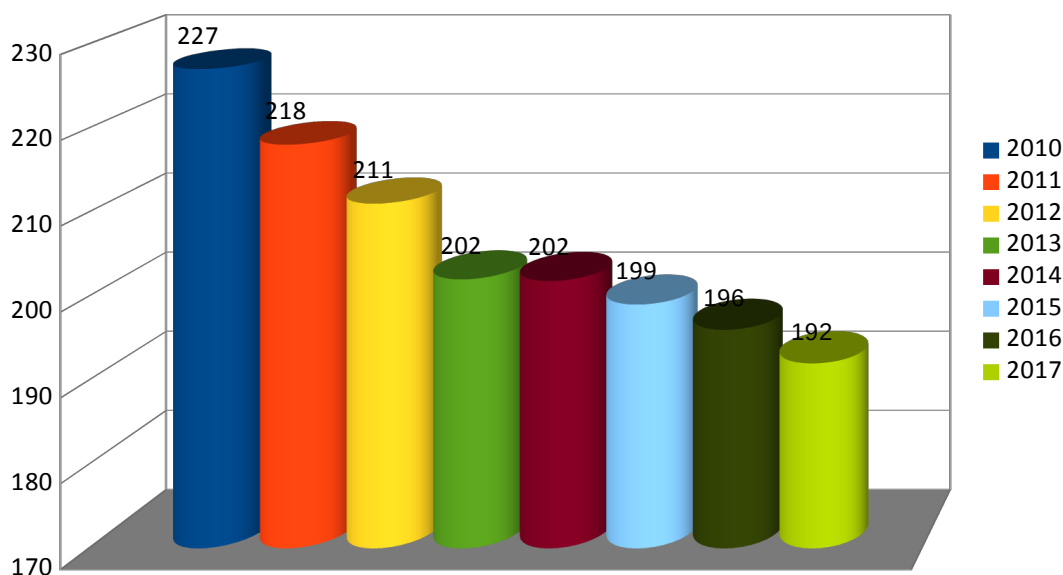
Secteur	Fréquence de collecte	Mode de collecte
Urbain (dense et habitat collectif)	2 fois par semaine	Porte à porte
Urbain pavillonnaire	1 fois par semaine	Porte à porte
Rural	1 fois par semaine	Point de regroupement

Quantité collectée :

Tonnages collectés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
OMR	13 211	12 667	12 219	11 869	11 823	11 728	11 564	11 432
Indice de réduction	100	96	92	90	90	89	88	87

En 2017, **11 432 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilées ont été collectées par la Communauté d'agglomération. Ce tonnage ne cesse de diminuer depuis 2010 : 13,47% entre 2010 et 2017, et de 1% entre 2016 et 2017.

Evolution des OMR en kg/hab/an



3 - Collecte sélective

Ce sont les déchets collectés sélectivement en porte à porte, en point de regroupement, en apport volontaire, ou en déchèterie :

- verre
- journaux/magazines
- emballages

⇒ Emballages : par "emballage" on entend tout objet, quelle que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation (décret du 20 juillet 1998) : papiers et cartons d'emballages, bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques (acier, aluminium)

⇒ Journaux magazines et gros de magasin (JM+GM) : papiers, revues, cartonnettes et cartons d'emballages...

Les fréquences de collecte :

C1 : Collecte réalisée une fois par semaine (habitat dense et/ou collectif)

C0,5 : Collecte réalisée un fois tous les quinze jours (habitat pavillonnaire et rural)

Type de déchets collectés sélectivement	Pourcentage de la population collectée		fréquence de collecte	Pourcentage de la population collectée en points d'apport volontaire	fréquence de collecte
	En porte à porte	En point de regroupement			
Verre				100%	C1 ou C0,5
Emballages et Journaux magazines en mélange	60%	40%	C1 ou C0,5		

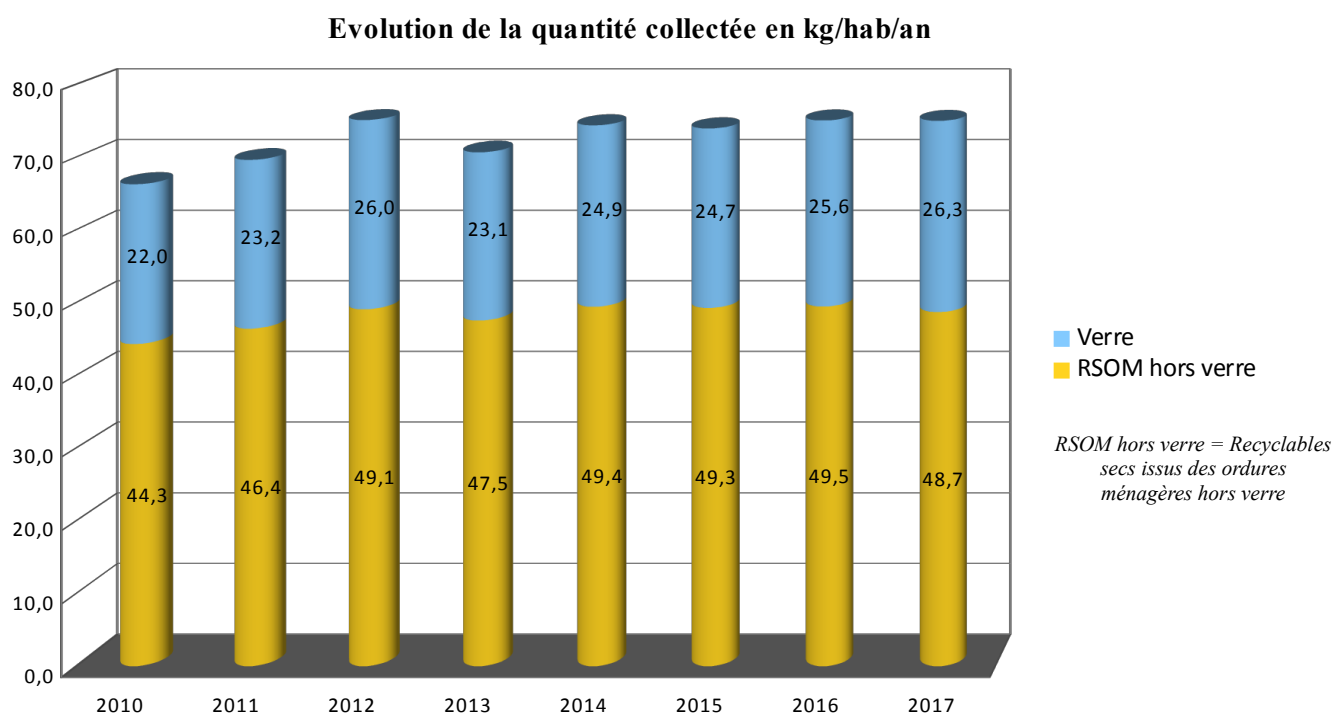
270 colonnes à verre sont présentes sur le territoire (soit environ une colonne pour 220 habitants).

Tonnages collectés :

Tonnages collectés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
Verre	1 277,80	1347,15	1510,11	1360,99	1463,35	1 446,86	1 510,88	1 565,82	3,64%
Emballage et JM en mélange	1755,64	2038,78	2654,08	2608,18	2710,7	2 695,36	2 749,40*	2 902,30**	-0,63%
Emballages (AV)	132,81	123,47	10,51	10	11,5	13,35	* emballages intégrés dans la collecte sélective ** Emballages et JRM intégrés dans la collecte sélective		
JM+GM (AV)	688,62	530,77	182,72	178,62	177,16	181,24			171,40
TOTAL	3854,87	4040,16	4357,41	4157,78	4362,71	4 336,80	4 431,68	4 468,12	0,82%

Pour les emballages et journaux magazines, les tonnages collectés sont en légère diminution de 0,63 %. La tendance à la baisse des tonnages collectés sélectivement est nationale. En ce qui concerne les emballages en verre, l'augmentation se poursuit avec un taux de 3,64 %. Cela peut s'expliquer par la mise en place sur le dernier trimestre 2016 de 35 colonnes à verre supplémentaires.

Evolution de la collecte sélective



4 - Collecte en déchèterie

Les déchèteries sont des points d'apports volontaires gardiennés, dédiés à la collecte de déchets « occasionnels ». Sur ces sites, les usagers peuvent venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte en bacs en raison de leur nature ou de leur volume. L'objectif est de répondre en priorité aux besoins des ménages. Les accès des professionnels sont limités et payants.

Le réseau de déchèterie de l'agglomération est constitué de quatre structures :

- Déchèterie de Polignac – ZA de Bleu
- Déchèterie de Sanssac l'Eglise – ZA de Fataïre
- Déchèterie de St Germain Laprade – ZA de Bombes
- Déchèterie du Puy-en-Velay – La Pépinière

Les horaires d'ouverture

Les quatre déchèteries sont ouvertes du lundi au dimanche de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (sauf le dimanche après midi).

Les conditions d'accès aux déchèteries sont les suivantes :

Pour les particuliers : l'accès est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire de l'agglomération, sur présentation d'un justificatif de domicile (facture EDF, facture d'eau, ... de l'année en cours).

Pour les professionnels : l'accès des professionnels est autorisé uniquement du lundi au vendredi.

Les tarifs d'accès des professionnels de la Communauté d'agglomération en déchèterie sont fixés par délibération du conseil communautaire et concernent les dépôts suivants : encombrants, gravats, bois et déchets verts. La gratuité s'applique pour les dépôts tels que les lampes, les métaux, les cartons, les piles, les cartouches d'encre, les bouteilles plastiques, le verre, les briques alimentaires et le papier. Les dépôts suivants ne sont pas autorisés : DIS, batteries et huiles de vidanges.

Les tarifs pour l'année 2017 sont les suivants :

- véhicules légers : 9,29 € HT par passage
- véhicules légers attelés d'une remorque : 18,56 € HT par passage
- fourgon, camionnette, tracteur uniquement avec caisse portée : 18,56 € HT par passage
- pour les professionnels résidant hors du territoire de la Communauté d'agglomération, mais intervenant sur la collectivité : application sur les tarifs précédents d'un supplément de tarif de 7,23 € HT par passage

Les types de déchets acceptés en déchèteries (liste non exhaustive) :



GRAVATS / INERTES

Déchets de construction et de démolition, béton, briques



TOUF-VENANT

Encombrants ménagers



MÉTAUX

Ferraille, déchets de métaux ferreux



BOIS

Déchets de bois (palette, table...)



DÉCHETS VERTS

Déchets de jardin, de taille...



CARTONS

Gros cartons



PLASTIQUES

Emballages durs, ameublement, jouets, tuyaux, emballages



TEXTILES

Vêtements, linge de maison, chaussures,



PNEUMATIQUES

Pneumatiques hors d'usage



DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Peintures, phytosanitaires, solvants usés



ÉCRANS



GROS ÉLECTROMÉNAGER



PETITS APPAREILS MÉNAGES



LAMPES

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (réfrigérateurs, portables, sèche-cheveux, lampes basses consommation)



HUILES DE VIDANGE

Huiles usagées, filtre à huile



HUILES DE FRITURE



PILES ET ACCUMULATEURS

Batteries et piles hors d'usage



BATTERIES



BOUTEILLES PLASTIQUES



VERRES



JOURNAUX / REVUES

Emballages ménagers recyclables



CD / DVD



CARTOUCHES ENCRE



PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES

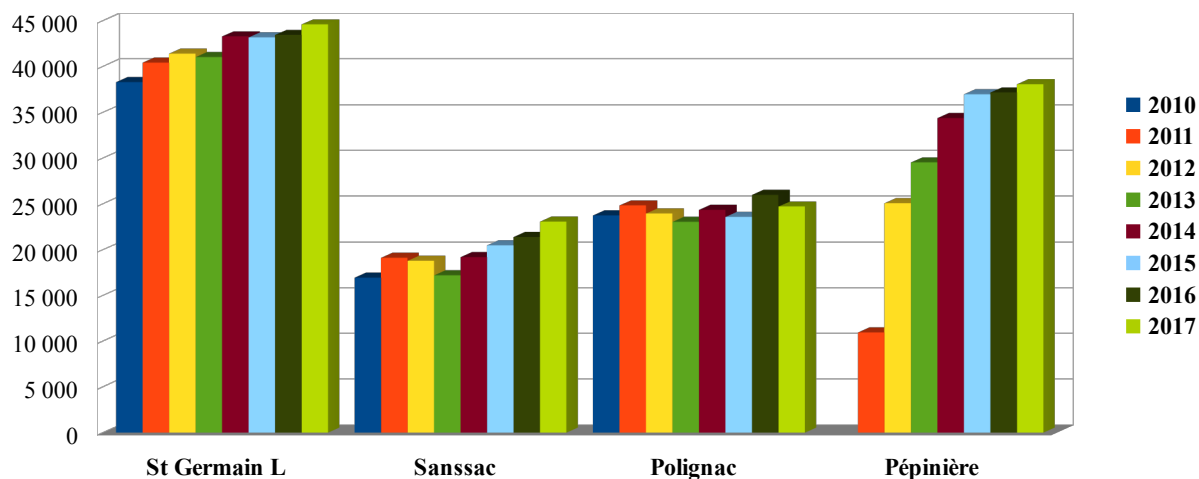


EXTINCTEURS

Fréquentation des déchèteries :

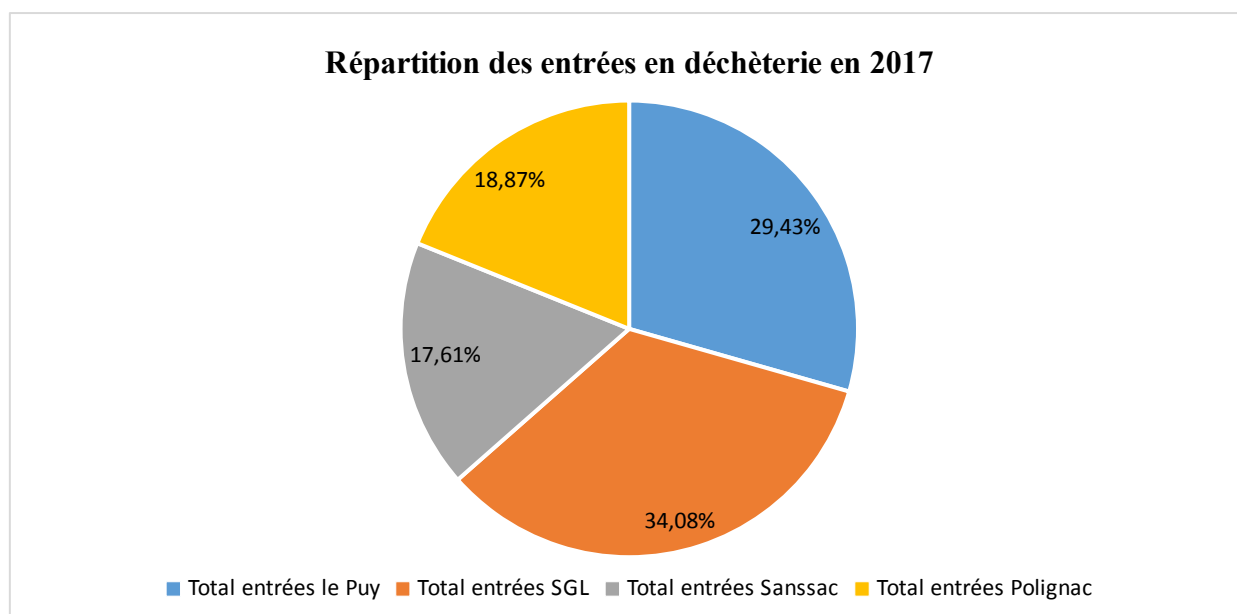
Nombre d'entrées en déchèteries	2014			2015			2016			2017		
	Particulier	Pro	Total	Particulier	Pro	Total	Particulier	Pro	Total	Particulier	Pro	Total
Polignac	22 477	1 848	24 325	21 670	1 885	23 555	24 181	1 797	25 978	23 076	1 618	24 694
Sanssac l'Eglise	18 640	530	19 170	19 923	532	20 455	20 798	562	21 360	22 391	654	23 045
St Germain Laprade	41 670	1 610	43 280	41 514	1 666	43 180	41 650	1 793	43 443	42 685	1 904	44 589
Le Puy-en-Velay	32 851	1 512	34 363	34 760	2 192	36 952	34 868	2 285	37 153	35 662	2 841	38 503
Total	115 638	5 500	121 138	117 867	6 275	124 142	121 497	6 437	127 934	123 814	7 017	130 831

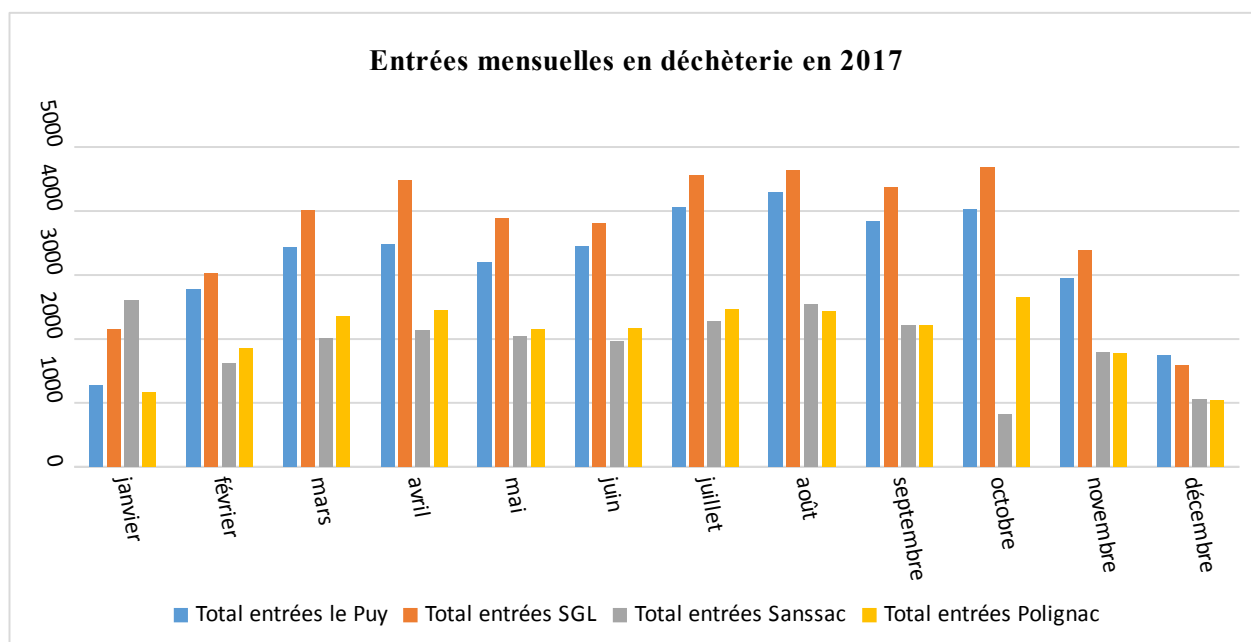
Evolution des entrées en déchèterie 2010-2017



En 2017, le nombre d'accès dans les quatre déchèteries est de 130 831 soit plus 2,26% de fréquentation globale par rapport à 2016).

Répartition des entrées en déchèterie en 2017





Les quantités collectées en déchèteries :

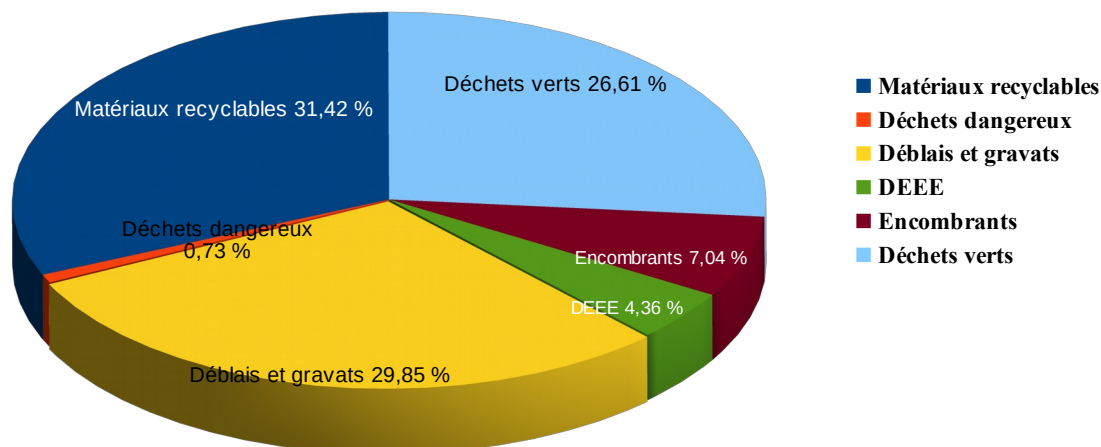
Flux collectés (t)	2015	2016	2017	2016 *	2017 *	Evolution 2017/2016
Ferraille	709,980	749,660	698,940	715,100	670,060	-6,30%
Taille	3 651,840	3 702,300	3 539,130	3 529,700	3 361,240	-4,77%
Bois	1 569,440	1 520,080	1 385,880	1 445,720	1 332,660	-7,82%
Gravats	5 339,080	4 173,960	3 921,980	4 036,086	3 771,380	-6,56%
Cartons	453,000	451,620	445,280	431,370	425,600	-1,34%
Classe II	845,766	920,280	923,140	876,500	888,710	1,39%
Plastiques	307,681	294,452	307,405	282,460	294,380	4,22%
Placoplâtre	246,500	240,260	265,500	232,580	256,130	10,13%
DEEE	525,008	571,130	571,534	546,660	548,420	0,32%
Pneus	71,002	69,384	64,679	66,560	62,270	-6,45%
DDM	22,048	25,100	42,708	23,900	40,740	70,46%
DDS	70,145	49,648	52,480	47,359	50,130	5,85%
Batteries	24,115	24,056	24,037	22,580	22,690	0,49%
Huile	27,461	13,658	22,320	15,715	21,040	33,88%
Huile alim	2,442	2,677	2,108	2,677	2,050	-23,42%
Radio	0,808	0,928	0,758	0,868	0,730	-15,90%
Lampes	1,399	1,917	2,266	1,833	2,170	18,39%
Piles	7,105	5,428	4,993	5,203	4,720	-9,28%
cartouches	0,883	0,808	0,976	0,808	0,920	13,86%
bouteilles de gaz	9,115	10,723	14,338	10,320	13,590	31,69%
DASRI	0,313	0,306	0,263	0,305	0,250	-18,03%
réemploi	121,800	154,062	149,515	129,720	149,515	15,26%
mobilier	273,220	382,240	752,620	382,240	713,540	86,67%
Total	14 280,151	13 364,677	13 192,850	12 806,264	12 632,935	-1,35%

* Les quantités 2016* et 2017* sont les quantités globales apportées en déchèteries (colonnes précédentes) auxquelles ont été soustraits matériaux par matériaux les tonnages estimatifs attribués au SICTOM Emblavez Meygal selon le ratio suivant : part mensuelle des entrées des usagers du SICTOM sur la part mensuelle des entrées globales. L'évolution a été calculée sur ces tonnages

**DDM : Déchets Dangereux des Ménages / DEEE : Déchets d'Equipement Electrique et Electronique / DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux/DDS Déchets Diffus Spécifiques

La diminution des quantités collectées constatée en 2016 se poursuit. On constate notamment une baisse sur les gravats (-6,5%) mais également sur la taille, le bois, les pneus

Répartition des tonnages collectés en déchèteries en 2017



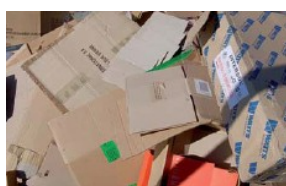
5 - Autres collectes (hors déchèterie)

- Collecte des textiles :

La collecte des textiles réalisée en apport volontaire à l'aide de 30 colonnes réparties sur le territoire de l'agglomération, a été mise en place avec le concours de Relais 48, entreprise à but socio-économique, ayant pour vocation la lutte contre l'exclusion par la création d'emploi dans la filière de récupération et de recyclage du textile. Les colonnes sont collectées par deux associations locales, Emmaüs 43 et AVI 43, membres de l'inter-réseau de la fibre solidaire. Sont intégrés dans ces tonnages, les surplus des associations caritatives.

357 tonnes ont été collectées en 2017 soit un ratio de 6kg /hab / an (ratio national : 2,6 kg/hab/an).

- Collecte des cartons des entreprises :



Une **collecte des cartons** est organisée gratuitement auprès des commerçants du Puy-en-Velay et des communes alentours (Chadrac, Aiguilhe, Brives-Charensac, Espaly-Saint-Marcel et Vals-près-le-Puy).

Cette collecte est réalisée en régie par la Communauté d'agglomération et a lieu 2 fois par semaine les mercredi et vendredi en une tournée.

Collecte cartons des entreprises	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	300,16	301,88	283,42	282,78	282,70	267,40	280,96

Les entreprises sont limitées à 1 m³ de cartons par passage. Au-delà, elles doivent se rendre en déchèterie.

- Collecte des DASRI : Déchets d'activité de soin à risques infectieux (piquants, coupants)

Les DASRI sont les piquants-coupants-tranchants, tels que les seringues, les aiguilles ou les lancettes, utilisés dans le cadre de soins. Ces déchets médicaux présentent un risque importants d'infection de contamination pour les usagers et le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.



Toutes les personnes en auto traitement sont concernées.

Les boîtes spécifiques pour la collecte des DASRI sont disponibles dans les pharmacies. Ces boîtes disposent d'un double système de fermeture.

Les boîtes pleines doivent être portées dans les trois mois maximum dans l'une des déchèteries de l'agglomération.

En 2017, 250 ont été collectés en déchèteries.

- Collecte des Déchets verts (hors déchèterie)

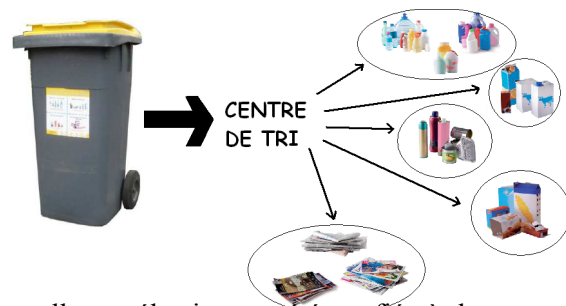
Déchets verts communes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	1 956,50	1 701,10	1 532,44	1 212,28	1 256,62	873,82	1 028,04	906,90

B. Traitement

1 - Collecte sélective :

Les déchets provenant de la collecte sélective des emballages, sont transférés en centre de tri. Un tri manuel et automatisé permet de séparer les différents flux de déchets issus de cette collecte pour permettre la valorisation matière de ces déchets :

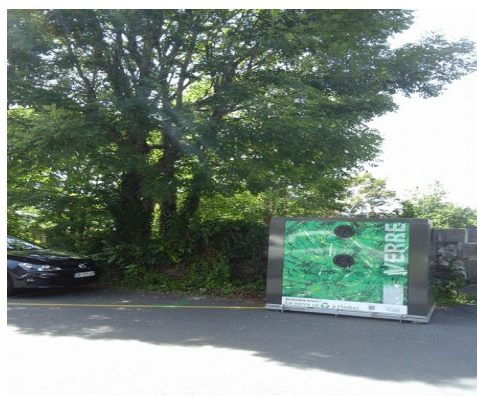
- Bouteille et flacon en plastique
- Brique
- Aluminium
- Acier
- Carton/Papier
- Journaux/magazines
- Gros de Magasin (papiers, cartonnets)
- Refus de tri



Le tri et la valorisation des déchets issus de la collecte sélective ont été confiés à des prestataires de services privés

* **La société SRVV** a en charge les **déchets recyclables collectés en porte à porte et en point de regroupement**. Le centre de tri se situe sur la zone de Bleu commune de Polignac. La capacité de traitement annuelle de cette unité est de 5.200 t/an. Le % de refus moyen dans le centre de tri est de 19 %. Ces refus sont dirigés sur l'unité Altriom.

* **Le verre** collecté par SOLOVER est repris par VERRALIA et traité par SIBELCO dont le centre de traitement est situé à Andrézieux Bouthéon dans la Loire. Il sera broyé puis fondu afin de fabriquer de nouveaux produits en verre.



Déchets entrants dans le centre de tri	2 012,000	2 013,000	2 014,000	2 015,000	2 016,000	2 017,000	Evolution 2016/2017
Emballage et JM en mélange	2 654,083	2 608,180	2 710,700	2 695,360	2 749,400	2 730,360	0,70%
Emballages	10,505	9,995	10,781	13,350	emballages intégrés dans la collecte sélective		
Jm+ Gm	182,720	178,615	178,784	181,235	171,395	171,940	0,32%
RSOM hors verre	2 847,308	2 796,790	2 900,265	2 889,945	2 920,795	2 902,300	-0,63%
verre	1 510,105	1 361,630	1 463,350	1 446,855	1 510,882	1 565,820	3,64%
Total	4 357,413	4 158,420	4 363,615	4 336,800	4 431,677	4 468,120	0,82%
Déchets sortants (livrés aux repreneurs)	2 012,000	2 013,000	2 014,000	2 015,000	2 016,000	2 017,000	Evolution 2016/2017
Bouteilles Plastiques	122,986	193,300	185,870	146,670	164,160	143,560	-12,55%
Brique	9,065	50,180	36,298	49,808	50,261	27,986	-44,32%
Aluminium	5,304	5,500	3,660	4,640	3,260	3,910	19,94%
Acier	49,280	79,880	53,760	79,880	56,160	82,320	46,58%
Carton/papier	359,720	313,160	338,100	358,380	386,990	364,040	-5,93%
Journaux/ Magazines + GM	1 487,859	1 800,212	1 665,390	1 726,155	1 900,563	1 675,077	-11,86%
Refus	527,363	429,603	443,684	461,019	442,929	443,873	0,21%

La collecte sélective avec verre est en hausse de 0,82 % entre 2016 et 2017.

Cette performance est liée à une nette augmentation de la collecte des emballages en verre, due à la densification des équipements notamment en zone urbaine en fin 2016 début 2017. On note cependant une légère diminution de la collecte des autres emballages réalisées en porte à porte. Cette baisse suit la baisse globale des ordures ménagères constatée cette année. On peut y voir les effets des actions de préventions réalisées sur le territoire.

En ce qui concerne la performance « réelle » du tri, basée sur les tonnages de matériaux reçues en filières de recyclages (quantités livrées aux repreneurs), celle-ci est plus faible qu'en 2016. Les expéditions de plastiques, de briques alimentaires et de papiers ont été moins importantes que l'année précédente, c'est la conséquence de la diminution de la collecte sélective, mais aussi suite aux effets de stocks sur le centre de tri en fin d'année.

On note une baisse de qualité de la collecte sélective, le refus de tri étant passé de 14 % en 2016 à 19 % en 2017. Cette évolution peut être expliquée en partie par la non réalisation d'une partie de nos actions de sensibilisation.

Tonnages et performances	Tonnes						Kg/hab/an					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Production d'OMR + refus de tri	12 746	12 298	12 267	12 189	12 007	11 876	219	209	209	207	203	199
Emballages ménagers recyclés	2 056	2 004	2 081	2 080	2 170	2 188	35	34	35	35	37	37
Papiers	1 488	1 800	1 665	1 726	1 901	1 675	26	31	28	29	32	28
Total DMA	16 290	16 102	16 013	15 995	16 078	15 739	279	274	273	271	272	264

2 - Le traitement des OMR:

Les OMR peuvent être traitées en usine d'incinération pour valorisation énergétique ou non, en installations de tri-compostage pour séparer la fraction valorisable des OMR ou en installation de stockage des déchets ultimes pour stockage.

Depuis Juillet 2014, la totalité des OMR a été traitée sur le site d'Altriom, situé sur la ZA de Polignac, à proximité du centre de tri et de la déchèterie. Altriom est un centre de tri et de valorisation des déchets, qui permet de réduire la masse de déchets à enfouir (10%) et de recycler le reste : séparation des déchets organiques, des métaux ferreux et non ferreux, des matières plastiques, du verre, des fibres papetières, et enfin des matières à moyen et haut (fort) pouvoir calorifique avec la préparation de CSR.

Sont ainsi produits :

- un compost normé NFU44-051,
- des matières recyclables
- un combustible solide de récupération (CSR) qui sera vendu aux cimenteries.

Cette installation a une capacité de traitement annuelle de 40 000 tonnes d'OMR et 10 000 tonnes de DIB. Les transferts sont réalisés en régie.

Ainsi en 2017, les 11 497,37 T d'OMR sont réparties de la façon suivante :

- * recyclables : 1 235,54 T
- * compostage : 5 310,988 T
- * Valorisation énergétique CSR : 2 678,76 T
- * Recyclage matière du CSR (8% résiduel dans le ciment) : 232,94 T
- * Incinération : 73,10 T
- * Stockage classe II : 1 966,04 T

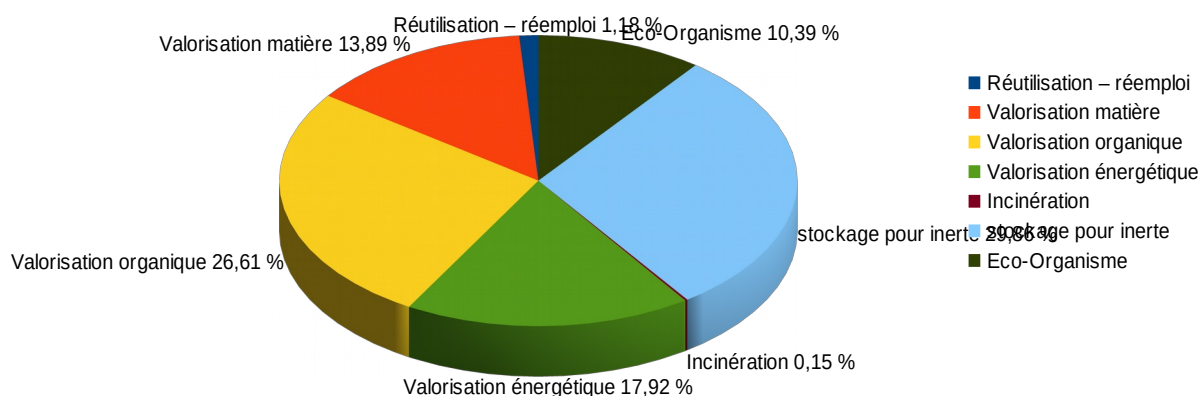
L'installation a malheureusement été victime d'un incendie le 18 décembre 2017.

3 - Le traitement des déchets collectés en déchèterie :

En 2017, 62% des déchets entrants sont valorisés, 10% pris en charge par des éco-organismes : OCAD3E pour les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique, Eco-DDS pour les Déchets Dangereux des Ménages (DDM), Eco-mobilier, pour tout ce qui est Déchet d'Éléments d'Ameublement (DEA) et 26% des apports sont des gravats.

On note cependant une légère hausse de la valorisation matière.

Destination des déchets collectés par type de traitement (gravats inclus)



type de déchets		Tonnages 2014	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Traitement	Repreneur	Localisation	Dpt
Déchets non dangereux	Ferraille	730,270	709,980	715,100	670,060	Valorisation matière	PRAXY CENTRE	ISSOIRE	63
	Taille	3865,370	3651,840	3529,700	3361,240	Valorisation organique	SRVV	POLIGNAC	43
	Bois	1619,800	1569,440	1445,720	1332,660	Valorisation énergétique	CHAUFFERIE DU PUY EN VELAY	LE PUY EN VELAY	43
	Gravats	4615,400	5339,080	4036,090	3771,380	stockage pour inerte	SRVV	SAINT PAULIEN	43
	Cartons	425,800	453,000	431,370	425,600	Valorisation matière	CARTONNERIE GROUX	OLLIERGUES	63
	Classe II	846,390	845,770	876,500	888,710	Valorisation énergétique	ALTRIOM	POLIGNAC	43
	Plastiques	317,670	307,680	282,460	294,380	Valorisation matière	BV	ALLEGRE	43
	Placoplâtre	215,020	246,500	232,580	256,130	Valorisation matière	PLACO	CHAMBERY	73
	Pneus	66,000	71,000	66,560	62,270	Valorisation matière	ALIAPUR		
	Réemploi	57,000	121,800	129,720	149,515	Valorisation matière	EMMAUS	LE PUY EN VELAY	
	Mobilier	131,740	273,220	382,240	713,540	Valorisation matière	ECO MOBILIER		
	Huile végétale	2,090	2,440	2,680	2,050	Valorisation matière	Sandra SL	ESPAGNE	9
Déchets dangereux	Huiles minérales	24,900	27,460	15,720	18,990	Incinération	Viscolube	ITALIE	
	DEEE	482,410	525,010	546,660	548,420	Valorisation matière	ECOSYSTEMES		
	Batteries	19,270	24,120	22,580	22,690	Valorisation matière	CHIMREC	MENDE	48
	Piles	6,410	7,110	5,200	4,720	Valorisation matière	COREPILE		
	DDS	81,890	70,150	47,360	50,130	Valorisation énergétique	CHIMREC	MENDE	48
	DDM	16,400	22,050	23,900	40,740	Valorisation énergétique	CHIMREC	MENDE	48
	DASRI		0,310	0,310	0,250	Valorisation énergétique	LA COLLECTE MEDICALE	CLERMONT FD	63
	Cartouches	0,890	0,880	0,810	0,920	Valorisation énergétique	SCORI	Frontignan	34
	Radio	0,570	0,810	0,870	0,730	Valorisation matière	RecycFM	Marseille	13
	Lampes	1,620	1,400	1,830	2,170	Valorisation matière	RECYLUM		
	Bouteilles de gaz	8,750	9,120	10,320	13,590	Valorisation matière	CHIMREC	MENDE	48

4 - Traitement des autres collectes :

Type de collecte spécifique	Quantités collectées 2017	Traitement	Localisation de l'installation	Gestionnaire
Textiles	356,52	Valorisation matière	ST ALBAN 48	RELAIS 48
Déchets verts	906,90	Valorisation organique	POLIGNAC	SRVV
Cartons des entreprises	280,96	Valorisation matière	POLIGNAC	SRVV

C. Moyens humains / Moyens Techniques

Emploi : 33 ETP titulaires se répartissant de la façon suivante :

Administratif : 7 agents dont 1 responsable de service, 1 responsable technique, 1 chargé de mission collecte sélective et déchèteries, 1 animateur de prévention, 1 chargé du développement tri prévention et compostage, 1 ambassadeur de tri et prévention, 1 assistante administrative

Technique :

1 agent chargé du suivi des PAV et des livraisons et réparations des bacs

1 responsable d'équipe

24 agents de collecte

8,4 ETP pour les remplacements de congés, formation, permanences syndicales et maladies avec 4 agents non titulaires et une agence d'intérim d'insertion.

Matériel : 9 beom de 16 m³, 2 de 12 m³ et 2 de 7 m³

1 fourgon pour les livraisons réparations

2 véhicules de service

Transport : 191 374 km parcourus par les bennes de collecte (environ 3 680 km par semaine, et de 50 en milieu urbain à 100 km/jour en secteur rural), et 115 000 litres de gasoil.



III. INDICATEURS FINANCIERS

Méthodologie

Les données financières du coût de la gestion des déchets sont traitées au regard de la méthode nationale Comptacoût mis en place par l'ADEME.

Au 1er janvier 2017, l'agglo du Puy est passée de 59 500 hab à 82 500 hab. Le service collecte et traitement des déchets est assuré pour les 21 937 nouveaux habitants par 2 SICTOM auxquels la Communauté d'agglomération adhère. La CA verse une contribution à chaque SICTOM (montant global 2 359 260 € dont une partie est assujettie à la TVA et l'autre non).

Les dépenses et recettes étudiées ci-dessous correspondent au service réalisé pour les 28 communes de l'ancienne agglomération.

1 – Des dépenses maîtrisées

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marché de prestations de services, fournitures diverses, études...), les dépenses de personnel communautaire directement affecté à la collecte des déchets, ainsi qu'une partie des frais de structure (entretien des bâtiments, amortissements...).

En 2017, les dépenses globales de gestion des déchets se sont élevées à 5 697 630 € en baisse de 0,49% par rapport à 2016. Cette légère diminution est due essentiellement à des charges de communication plus faibles et des charges de transport et de traitement en diminution pour certains flux de déchets (ordures ménagères, déchets verts, collecte sélective et déchèteries).

Charges en €	2017	2016	Evolution 2016/2017
Charges Fonctionnelles	474 857	463 847	2,37%
Charges de structure	399 351	384 953	3,74%
Communication	75 506	78 894	-4,29%
Charges Techniques	4 861 929	4 912 895	-1,04%
Prévention	100 155	91 976	8,89%
Précollecte/Collecte	2 423 683	2 255 207	7,47%
Transfert / Transport	189 208	191 162	-1,02%
Traitement	2 148 883	2 374 549	-9,50%
Total charges €HT	5 336 786	5 376 742	-0,74%
TVA acquittée	360 845	349 147	3,35%
Total charges €TTC	5 697 631	5 725 889	-0,49%

Charges de structure : la hausse de 2,37% constatée entre 2016 et 2017 est due principalement à des charges de personnel (salaire d'un adjoint au service sur l'année au lieu de 8 mois), les amortissements extracomptables et la réalisation d'une étude.

Communication : regroupe principalement les dépenses de communication à destination des usagers et de l'activité des ambassadeurs du tri et de la prévention. Leur mission représente plus de 95% des dépenses de ce poste. La baisse provient essentiellement de peu d'édition de documents de communication.

Prévention : actions en faveur de la prévention et de la réduction des déchets réalisées dans le cadre du Programme Local de Prévention. La hausse de ces dépenses est liée aux charges de personnel (remplacement de la chargée de prévention en congé maternité puis parental).

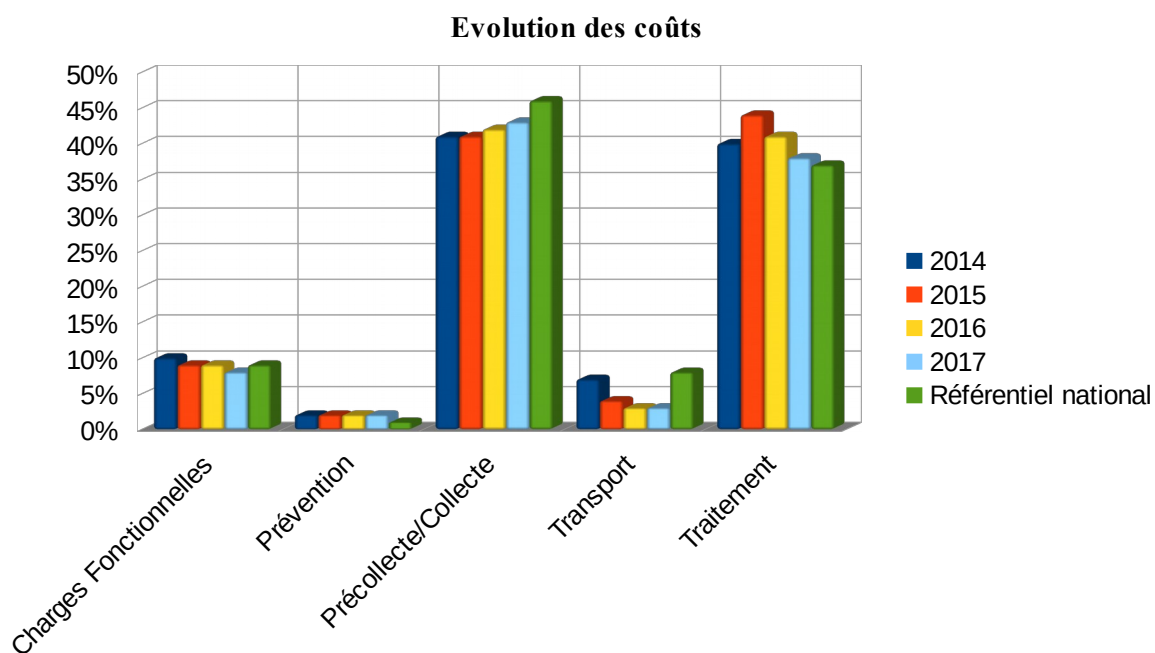
Pré-collecte : regroupe les dépenses concernant la gestion des contenants, que ce soit les bacs ou les colonnes à verre. Ce poste présente une diminution notamment en lien avec la non acquisition de contenant en 2017 (essentiellement sacs jaunes)

Collecte : regroupe l'ensemble des activités de collecte des déchets : collecte en porte à porte et en point de regroupement, en déchèterie... L'augmentation des dépenses concernent principalement les dépenses énergétiques, le carburant, les primes d'assurances et les amortissements extra comptables (acquisition de 2 bennes + mains courantes chauffantes et des travaux de mise aux normes des déchèteries). Les charges de personnels sont en baisse (1 agent en maladie ayant changé de service, 80 % de jours d'arrêt maladie en moins et titularisation de 4 agents contractuels).

Transfert-transport : regroupe les dépenses relatives au transfert et au transport des déchets au lieu de traitement, pour les déchets des déchèteries. La diminution est principalement liée à la baisse des tonnages.

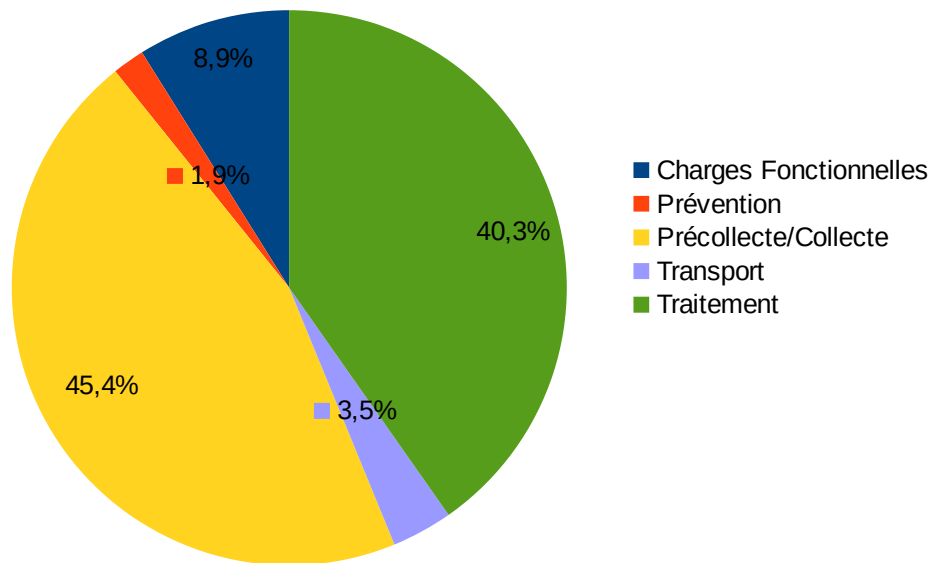
Traitement : regroupe l'activité d'Altriom, du centre de tri, et la valorisation ou le stockage des déchets de déchèteries. La baisse des coûts est là aussi principalement liée à la baisse des tonnages (déchets verts, collecte sélective et ordures ménagères),

Les investissements : sont intégrés via un calcul d'amortissement dans le coût complet. Les durées d'amortissement retenues sont celles préconisées par l'ADEME. En 2017, les amortissements ont été principalement liés à l'acquisition de deux bennes à ordures ménagères, de bacs et des travaux de rénovation et mise aux normes des déchèteries.



Les charges de précollecte - collecte et de traitement sont prépondérantes avec respectivement un poids de 45% et de 40% dans le total des charges.

Charges 2017



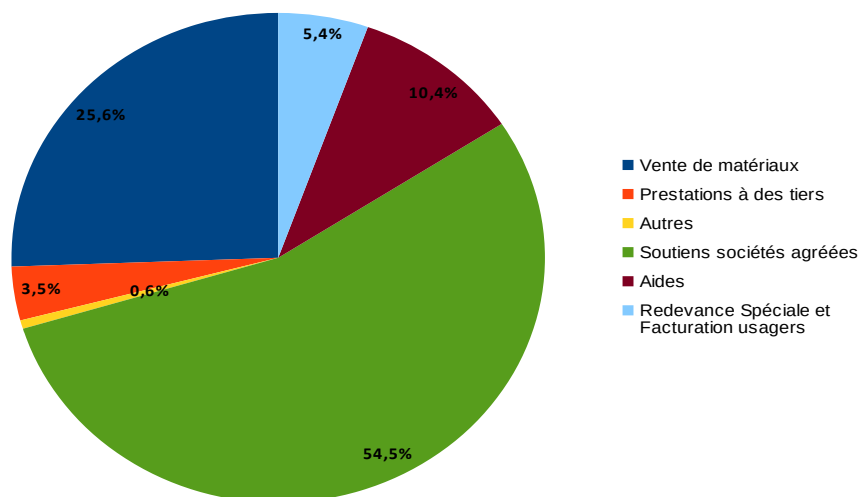
2 - Des recettes stables

Le service est principalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 6 535 618,00 € en 2017, mais également par le produit des services et des soutiens.

Les recettes 2017 s'élèvent à 1 147 798,34 € et se partagent en :

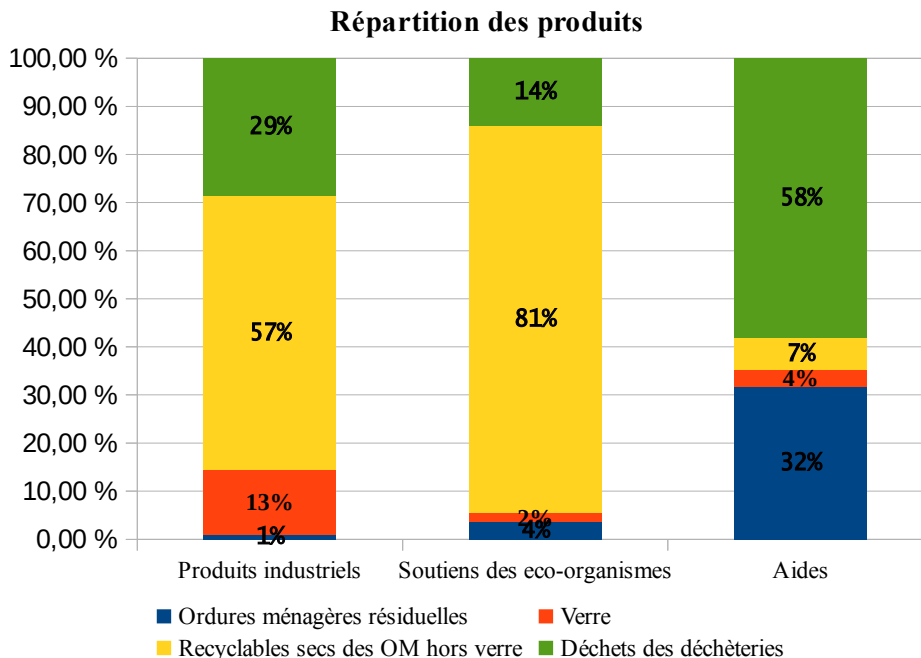
- **Recettes industrielles** (vente de matériaux recyclables, prestations à des tiers, pénalités marchés, vente de composteurs...) pour 30 %. Ces recettes proviennent exclusivement de l'activité de traitement des déchets .
- **Soutiens et aides versés par les éco-organismes** (Eco-Emballages, Eco-Folio, Eco-mobilier, OCADEEEE...) pour 54,5 %. Cette part est en hausse de 1% par rapport à 2016.
- **Autres produits** : Aide de l'ADEME pour le Programme Local de Prévention des Déchets, reprise des subventions des amortissement extra comptables, redevance spéciale,...

Produits 2017 (hors TEOM)



Les soutiens représentent la moitié des produits de la gestion globale, les ventes environ un tiers. La part des subventions atteint 8%.

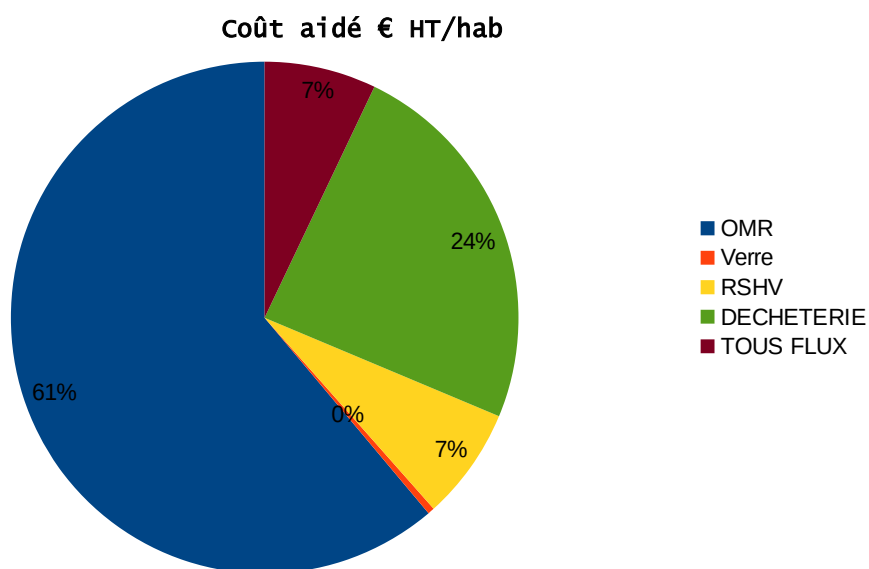
Les résultats financiers cachent des disparités importantes entre les différents flux de déchets. Ces variations s'expliquent essentiellement par des niveaux de soutiens et de recettes industrielles variables en fonction du type de déchets.



3° - Bilan financier : le coût du service

► Poids de chaque flux dans le coût du service

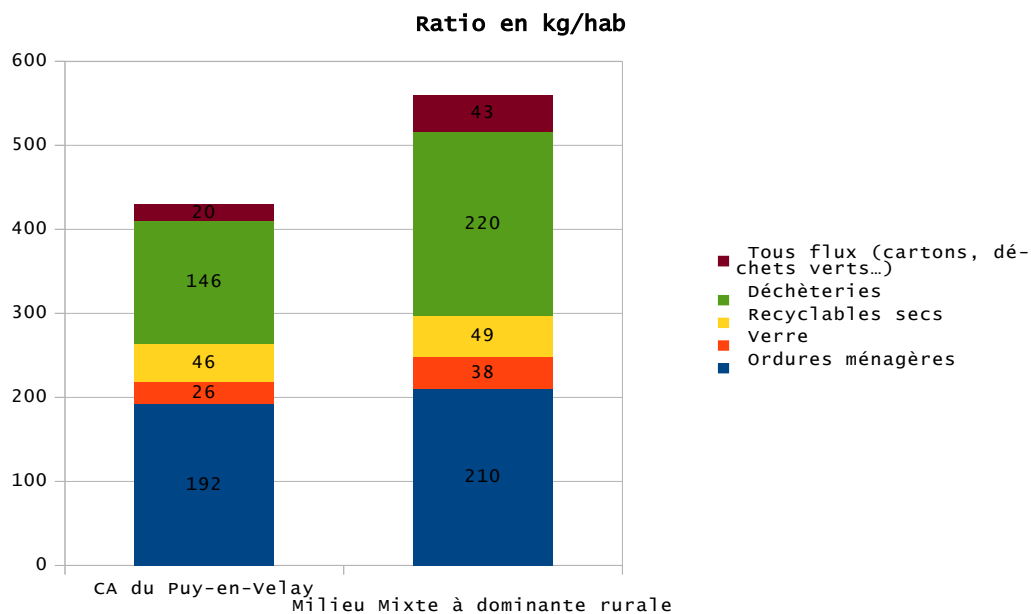
Le coût aidé (hors TVA) est l'ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des écoorganismes et les aides diverses.



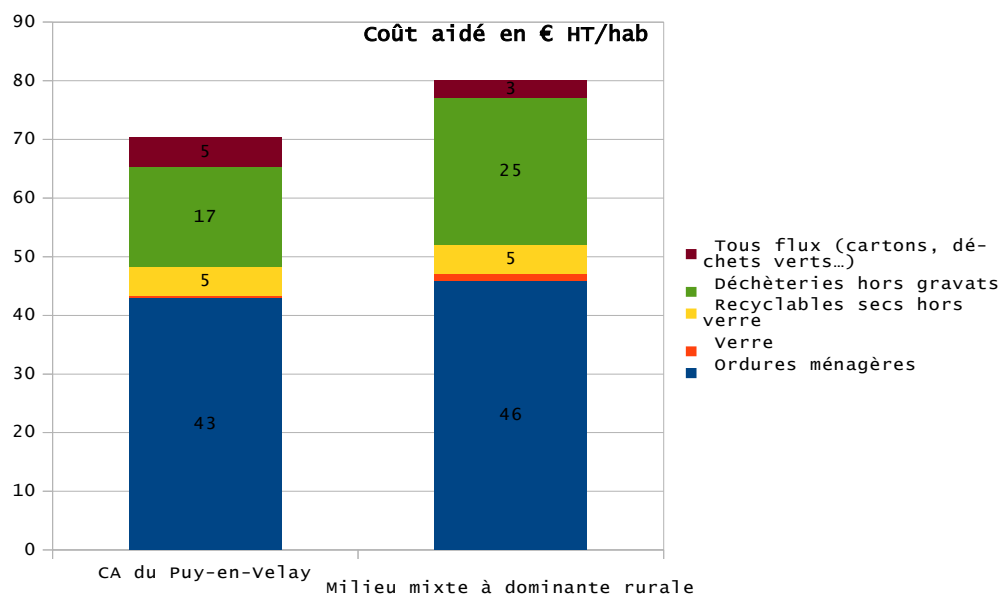
Près de 90 % des coûts de gestion des déchets concernent les ordures ménagères résiduelles, les recyclables secs hors verre et les déchets des déchèteries. Le flux OMR est le plus impactant économiquement.

► Un service public dans la fourchette basse des coûts par habitants recensés

Les Tonnes



Les Coûts



Le coût global de gestion du service est dans la moyenne du référentiel national et les quantités collectées sont inférieures, notamment pour le verre et les déchèteries

IV. Les événements marquants de l'année 2017

1 - La Prévention des déchets

La CAPEV a mené à son terme son programme de prévention des déchets engagé avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) depuis 2011. Ce plan prévoyait la baisse d'au minimum 7 % des tonnages d'ordures ménagères en 5 ans, la CAPEV est allée au delà avec une baisse de -7,6%.

Ce programme s'est terminé en avril 2017 mais les actions engagées se poursuivent, avec des axes forts :

LE COMPOSTAGE

- Promouvoir le compostage des déchets sous toutes ses formes par la diffusion de composteurs à tarif préférentiel, par le développement du compostage partagé (en pied d'immeuble, en lotissement, en quartier) ou autonome (écoles, structures produisant des volumes importants de bio-déchets ...), par la possibilité de pratiquer le lombricompostage

Les chiffres 2017 :

- Mise en place de 7 nouveaux sites de compostage collectif dont 1 au camping de Brives Charensac et 1 au lotissement le clos des cédres
- Mise en place d'un composteur à l'école de Chaspuzac
- Vente de 103 composteurs individuels et de 12 lombricomposteurs
- 2 ateliers lombricompostage à la bibliothèque municipale ainsi qu'avec l'association « Les jardins fruités »



- Participation à la Semaine Nationale du Compostage du 27 mars 2017 au 08 avril 2017 avec de nombreuses animations, en partenariat avec les bailleurs sociaux

LE BROYAGE



Les chiffres 2017 :

- Les broyeurs ont été prêtés gratuitement durant 337 jours et utilisés par 114 particuliers soit avec une moyenne d'utilisation de 3 jours.
- Une nouveauté cette année ; 1 campagne de broyage à la déchetterie de la Pépinière les 5, 6 et 7 avril 2017.

LES Gobelets Réutilisables

- promouvoir le prêt de gobelets réutilisables
Le service Collecte et Traitement des Déchets prête gratuitement aux organisateurs de manifestations des gobelets réutilisables.

Les chiffres 2017 :

27 143 gobelets prêtés.



LES STOP-PUB

promouvoir l'autocollant STOP PUB pour limiter les tonnages de papiers à traiter



Les chiffres 2017 :

En moyenne, une boîte aux lettres de la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay reçoit 25kg par an de prospectus.

Autocollant disponible auprès des mairies et autres structures partenaires, distribution lors de manifestations ou téléchargeable sur le site de la CAPEV sous l'onglet Collecte www.agglo-lepuyenvelay.fr

LES ANIMATIONS DE PREVENTION / REUNIONS PUBLIQUES

- 19 Janvier 2017 : Atelier produits ménager à la Bibliothèque du Puy en Velay
- 28 Janvier 2017 : Animation lombricompostage
- 6 février 2017 : Sensibilisation au compostage à l'école de Chaspuzac
- 9 Mars 2017 : Soirée lombricompostage avec l'association des Jardins Fruités
- 7 et 8 Avril : Forum des initiatives à Brives
- 21 Avril 2017 : Réunion publique à Cussac sur Loire (la gestion des déchets sur la commune)
- 14 Mai 2017 : Foire de printemps de Chadrac
- 19 Mai 2017 : Animation scolaire à Polignac
- 23/24 Mai 2017: Animation du stand prévention économie circulaire Foire Expo du Puy en Velay
- 22 Septembre 2017 : Réunion publique à Blavozy (compostage)
- 12 Octobre 2017 : Journée de l'environnement à Vals près le Puy

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE



Pour la première fois, le service collecte et traitement des déchets de la Communauté d'agglomération du Puy en Velay en partenariat avec Emmaüs 43 a proposé de venir découvrir la nouvelle recyclerie mobile " PLANET'EMMAÜS" et d'échanger sur les gestes de prévention des déchets.

Plus de 150 personnes ont participé le samedi 25 Novembre 2017 au duo gagnant donneur/acheteur !

RELATIONS PARTENAIRES

Gestion des déchets du BTP :

Une réflexion s'est engagée avec la FFB en mars 2017 pour une gestion des déchets du BTP optimisée au sein du département.

Après plusieurs réunions, la FFB et la CAPEV ont réuni le 26 septembre 2017 l'ensemble des acteurs du territoire (CAPEB, CCI, Communauté de communes, Syndicats, artisans, gestionnaires privés de déchets...).

Un état des lieux exhaustif des sites réceptionnant les déchets du BTP est en cours d'établissement.

Promouvoir la réparation et le réemploi :

La CAPEV s'est associée avec Emmaüs 43, la CCI et la CMA pour mettre en place un repar' café.

La réflexion est en cours en associant le Fab Lab et la SCIC Emmaüs environnement.

PARTICIPATION A L'ELABORATION DU PLAN REGIONAL DES DECHETS (PRPGD)

23 Mai 2017 : Groupe territorial gestion des déchets du BTP

19 Juin 2017 : Commission consultative du PRPGD

30 Juin 2017 : Groupe territorial PRPGD

18 Décembre 2017 : Groupe territorial PRPGD

FORMATIONS

Du 31/01/2017 au 02/02/2017 : Animer un plan de prévention Formation ADEME

11 et 12 avril 2017 : Réseau A3P : gaspillage alimentaire, réemploi, économie de la fonctionnalité

02 et 03 octobre 2017 : Economie circulaire sur les déchets du BTP

09/10/11 Octobre et 7/8/9 Novembre 2017 : Formation Maître composteur

2 – Le programme de rénovation des déchèteries

En 2017 la poursuite de la rénovation des déchèteries s'est poursuivie avec notamment :

- La rénovation des locaux des gardiens à Saint Germain Laprade et à Sanssac l'Eglise
- Deux containers de stockage DDS ont été installés à la Pépinière.
- La réalisation du désamiantage de la cuve de rétention des huiles sur Polignac
- Création et installation d'une nouvelle signalétique sur l'ensemble des déchèteries



V. Bilan

Le calcul des ratios de production et de coût par habitant sont réalisés sur la base de la population SINOE.

Type de collecte	Quantité collectée (t)	Production (kg/hab)	Evolution 2015/2016	Evolution 2016/2017
OMR	11 432,24	191,82	-1,39%	-1,14%
Collecte sélective	2 902,30	48,70	1,07%	-0,64%
Verre	1 565,82	26,27	4,43%	-9,87%
Total OMR	15 900,36	266,79	-0,43%	-0,60%
Déchèterie (hors gravat)	8 859,50	148,65	-1,94%	1,05%
Gravat	3 771,38	63,28	-24,40%	-6,56%
Colonnes Textiles	356,52	5,98	20,84%	-13,67%
Total Déchets Ménagers et assimilés	28 887,76	484,71	-4,80%	-1,11%
Cartons des professionnel	280,96	4,71	-5,41%	5,07%
Déchets verts des communes	906,90	15,22	17,65%	-11,78%
Total	30 075,62	504,64	-4,19%	-1,42%

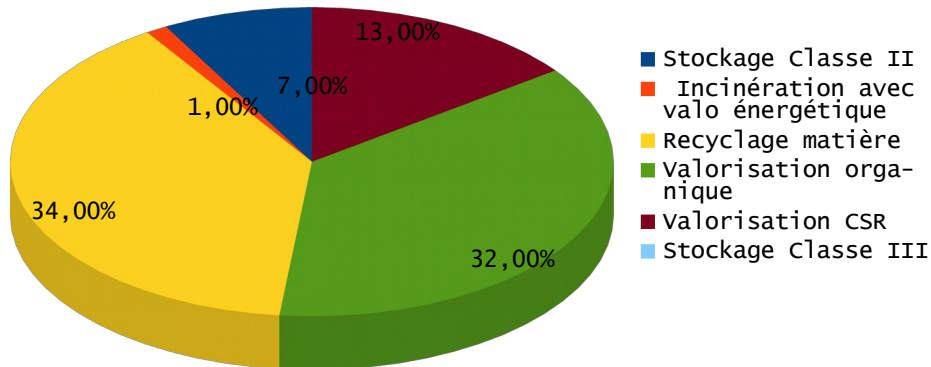
La Communauté d'agglomération a pris en charge **30 075 tonnes de déchets ménagers et assimilés**

Le taux de valorisation matière, organique et CSR est de 79% avec gravats et 90% hors gravats.

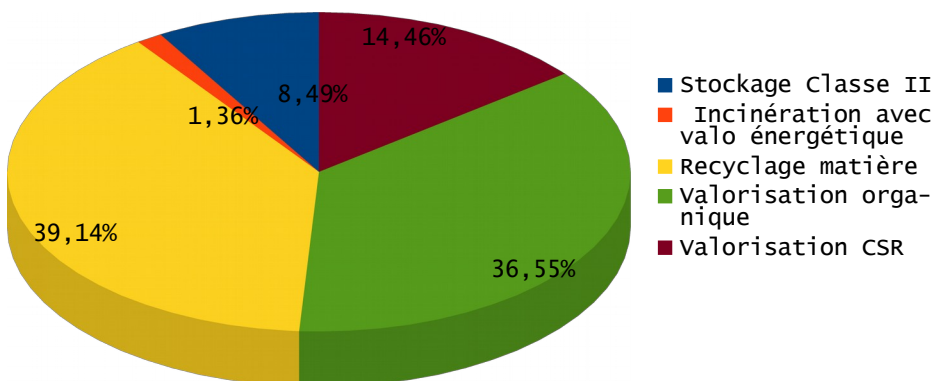
- Le recyclage matière provient des matériaux recyclables (collecte sélective, verre et recyclables issus d'Altriom), et des matériaux apportés en déchèteries (ferraille, bois, cartons,)
- La valorisation organique provient de la partie fermentescible des OMR, des déchets verts collectés en déchèteries, et des déchets végétaux des communes
- La valorisation énergétique par le biais du CSR (Combustible Solide de Régénération) provient essentiellement de la valorisation des OMR, d'une partie des refus de tri de la collecte sélective et de la valorisation des encombrants de classe II en déchèterie.

Répartition des modes de traitement des DMA en 2017

DMA 2017 (avec gravats)



DMA 2017 (hors gravats)



En 2017, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay maintient sa place de 1^{er} territoire 100 % trié jusqu'au 18 décembre, date du terrible incendie d'Altriom. Du 18 au 31 décembre, 445 tonnes de déchets ménagers sont malheureusement parties en enfouissement, sans tri complémentaire. La performance de valorisation annuelle pour 2017 est de 90 % proche du record de 92,3 % établi en 2016.

Le tri volontaire (déchèteries, bac jaune, colonnes verre, colonnes textile) a permis au total de trier et valoriser 50 % des déchets ménagers produits, ce qui est déjà nettement au-dessus de la moyenne nationale de 40 %. Altriom a parallèlement pleinement joué son rôle d'outil complémentaire, capable de trier les déchets résiduels, permettant une valorisation supplémentaire de 40 % ce qui porte la performance totale à 90 %.

Le gouvernement vient de sortir sa feuille de route pour une économie 100 % circulaire, visant notamment à collecter 100 % de déchets recyclables et à sortir les biodéchets des poubelles. Sur le territoire de l'agglomération, c'est chose faite depuis 2014.